

COMMUNE D'AYDOILLES

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020

I. Le cadre général du budget

L'article 107 de la loi NOTRE a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), relatif à la publicité des budgets et des comptes.

Cet article prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la ville : <https://www.mairie-aydoilles.com>.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

En raison de la crise sanitaire du Covid 19, le budget 2020 a été voté le 1^{er} juillet 2020 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat aux heures d'ouvertures du bureau. Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès des différents partenaires financiers (Préfecture des Vosges, Conseil Départemental, Région, Communauté d'Agglomération, ...) chaque fois que possible.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées

- au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, centre aéré, location de salle...),
- aux redevances d'occupation du domaine public,
- aux encarts publicitaires pour le bulletin communal,
- aux impôts locaux,
- aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions ou prestations de services, et attribution de compensation,

- aux remboursements du personnel en cas de maladie,
- aux loyers de la cellule commerciale communale,
- à l'excédent du budget annexe de la forêt,
- aux remboursements des assurances en cas de sinistre,

Les recettes de fonctionnement 2020 représentent 883 118,97 € y compris le report de l'exercice 2018 ; les recettes réelles de fonctionnement 2020 sont donc de 566 458,50 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel, les indemnités des élus, l'entretien et la consommation en énergie des bâtiments communaux, l'entretien de la voirie et des réseaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts à payer, le reversement du FNGIR et de dotations aux provisions pour risques.

Les dépenses de personnel représentent 44,80 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2020 représentent 883 118,97 € y compris les amortissements, les dépenses réelles de fonctionnement 2020 sont donc de 872 802,07 €

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

b) Les principales dépenses et recettes de la section:

| FONCTIONNEMENT DEPENSES | | FONCTIONNEMENT RECETTES | |
|--------------------------------------------|---------------------|------------------------------------------|---------------------|
| Dépenses | Montant | Recettes | Montant |
| Charges à caractère Général | 295 555,30 | Atténuations de charges | 19 226,03 |
| Charges de personnel | 391 000,00 | Produits des services | 32 539,97 |
| Autres charges de gestion courante | 73 600,00 | Impôts et taxes | 336 366,00 |
| Atténuations de produits | 92 000,00 | Dotations, subventions et participations | 166 248,00 |
| Charges financières | 13 444,84 | Autres produits de gestion courante | 11 024,70 |
| Charges exceptionnelles | 0,00 | Produits financiers | 4,73 |
| Dotations aux amortissements et provisions | 6 201,93 | | |
| Dépenses imprévues | 1 000,00 | Produits exceptionnels | 1 049,07 |
| TOTAL dépenses réelles | 872 802,07 | TOTAL recettes réelles | 566 458,50 |
| Opérations d'ordre (amortissements) | 10 316,90 | Opérations d'ordre (amortissements) | 0,00 |
| Virement à la section d'investissement | 0,00 | Excédent reporté | 316 660,47 |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 883 118,97 € | TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 883 118,97 € |

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2020 :

. Taxe foncière sur le bâti : 10,42 % (10,42 % en 2019)

. Taxe foncière sur le non bâti : 27,86 % (27,86 % en 2019)

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 79 421,00 € pour les 2 taxes ci-dessus auxquelles on ajoute la taxe d'habitation qui est figée à 101 945 €. Donc pour 2020, le montant des 3 taxes est de 181 366,00 €

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 150 227,00 € (DGF, DSR et DNP)

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

-les recettes d'investissement correspondent aux recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les autorisations d'urbanisme (Taxe d'aménagement), celles via le FCTVA, les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à l'aménagement et la sécurisation de la RD 420) et les amortissements.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement y compris les restes à réaliser (en dépenses pour 99 126,49 € et en recettes pour 212 092,60 €)

| INVESTISSEMENT DEPENSES | | INVESTISSEMENT RECETTES | |
|----------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Dotations, fonds divers et réserves | 0,00 | | |
| Remboursement des emprunts (Capital) | 39 756,96 | Dotations, fonds divers et réserves | 65 000,00 |
| Immobilisations incorporelles | 14 256,00 | Subventions d'investissement | 217 064,60 |
| Subventions d'équipements versés | 0,00 | Emprunts dettes et assimilés | 0,00 |
| Immobilisations corporelles | 133 580,90 | | |
| Immobilisations en cours | 353 375,02 | | |
| Participations et créances | 0,00 | | |
| TOTAL dépenses réelles | 540 968,88 | TOTAL recettes réelles | 282 064,60 |
| Opérations d'ordre (amortissements) | 0,00 | Opérations d'ordre (amortissements et virement du fonctionnement) | 10 316,90 |
| | | Excédent reporté | 248 587,38 |
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 540 968,88 € | TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | 540 968,88 € |

c) Les principaux projets de l'année 2020 sont les suivants :

- Révision du PLU pour la mise en compatibilité avec le Scot des Vosges centrales,
- Tous ce qui est en rapport avec les évolutions informatiques et la dématérialisation (logiciels, signature électronique, migration Windows 10, processus pour la liaison avec Comedec),
- Création d'une nouvelle aire de jeux,
- Remplacement des fenêtres et porte de garage de la mairie,
- Remplacement des 4 portails des écoles et du grillage,
- Création de liaison pour le vidéoprojecteur de l'école maternelle,
- Création d'un nouveau columbarium,
- Installation d'alarmes à la mairie, aux écoles et au local technique,
- Achat d'étagères pour les archives,
- Achat de barrières de sécurité pour la rue devant l'école,
- Achat d'une sono,
- Achat d'une nouvelle voiture pour les services techniques suite au vol,
- Achats de nouveaux matériels pour les services techniques suite au vol (tronçonneuse, débroussailleuse, taille haie...),
- Achat et installation d'un défibrillateur à l'église,
- Achat d'un serveur pour la mairie,
- Mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de l'école, de la Mairie et de la salle des fêtes,
- Réalisation du marquage au sol de la RD 420,
- Aménagement de volets et films anti-chaleur sur le bâtiment périscolaire,
- Réfection d'une partie de la rue de la Xavée, de la rue du Tonay.et Rue du Neuf Moulin,
- Pose de ralentisseurs.

d) Les subventions d'investissements prévues:

- de la Communauté d'Agglomération d'Epinal : 4 972 €.

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Dépenses et recettes de fonctionnement : réparties comme suit :

- dépenses : crédits reportés 2019 : 0,00 €

- nouveaux crédits : 883 118,97 €

TOTAL : 883 118,97 €

- recettes : crédits reportés 2019 : 316 660,47 €

- nouveaux crédits : 566 458,50 €

TOTAL : 883 118,97 €

b) Recettes et dépenses d'investissement réparties comme suit:

- dépenses : crédits reportés 2019 : 0,00 €

- restes à réaliser 2019 : 99 126,49 €

- nouveaux crédits : 441 842,39 €

TOTAL : 540 968,88 €

- Recettes : crédits reportés 2019 : 248 587,37

- reste à réaliser : 212 092,60 €

- nouveaux crédits : 80 288,90 €

TOTAL : 540 968,88 €

Principaux ratios : (population légale INSEE 2020 : 1 094 hts)

Dépenses réelles de fonctionnement/population : 797,81 €/habitant

Produits des impositions directes/population : 165,78 €/habitant

Recettes réelles de fonctionnement/population : 517,79 €/habitant

DGF/population : 137,32 €/habitant

Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement : 44,80 %

Etat de la dette :

Encours total de la dette au 01/01/2020 (capital restant dû) : 586 340,49 €

- L'emprunt contracté en 2008 a un capital restant dû au 01/01/2020 de 145 025,09 €
- L'emprunt contracté en 2016 a un capital restant dû au 01/01/2020 de 433 315,40 €
- L'aide financière de la CAF sous forme de prêt a un capital restant dû au 01/01/2020 de 8 000,00 €

VI. Le budget annexe : la forêt en HT

a) La section de fonctionnement

a-1 généralité

Les dépenses de fonctionnement 2020 concernent l'achat de petit matériel, les contrats de prestations de services des bûcherons et des frais de l'ONF pour l'exploitation de la forêt communale, les taxes foncières des forêts que la commune a sur différentes communes, le reversement au budget communal, les frais sur les ventes de bois. A ces dépenses réelles s'ajoutent un virement de 34 570,00 € à la section d'investissement mais qui ne fait pas l'objet d'écritures comptables.

Le montant total des dépenses de fonctionnement pour 2020 représente 94 798,90 € y compris le virement; les dépenses réelles de fonctionnement 2020 sont de 60 228,90 €.

Les recettes de fonctionnement 2020 correspondent aux ventes de bois aux professionnels, aux affouages aux administrés et aux locations de chasse.

Le montant total des recettes de fonctionnement pour 2020 représente 94 798,90 € y compris le report d'excédent ; les recettes réelles de fonctionnement 2020 sont de 45 600,00 €.

a-2 Les principales dépenses et recettes de la section:

| FONCTIONNEMENT DEPENSES | | FONCTIONNEMENT RECETTES | |
|-----------------------------------------|--------------------|-----------------------------------------|--------------------|
| Dépenses | Montant | Recettes | Montant |
| Charges à caractère Général | 55 500,00 | Atténuations de charges | 0,00 |
| Autres charges de gestion courante | 4 028,90 | Produits des services | 45 600,00 |
| Charges financières | 700,00 | | |
| Charges exceptionnelles | 0,00 | | |
| TOTAL dépenses réelles | 60 228,90 | TOTAL recettes réelles | 45 600,00 |
| Opérations d'ordre (amortissements) | 0,00 | Opérations d'ordre (amortissements) | 0,00 |
| Virement à la section d'investissement | 34 570,00 | Excédent reporté | 49 198,90 |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 94 798,90 € | TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 94 798,90 € |

b) La section d'investissement

b-1 généralité

Les dépenses d'investissement 2020 correspondent aux travaux d'investissement dans la forêt communale suivant le plan d'aménagement de la forêt.

Le montant total des dépenses d'investissement pour 2020 représente 49 340,49 € y compris le déficit reporté ; les dépenses réelles d'investissement 2020 sont de 34 570,00 €.

Les recettes d'investissement 2020 correspondent à l'excédent de fonctionnement capitalisé pour couvrir le besoin de financement.

A ces recettes réelles s'ajoutent un virement de 34 570,00 € de la section de fonctionnement mais qui ne fait pas l'objet d'écriture comptable.

Le montant total des recettes d'investissement pour 2020 représente 49 340,49 € y compris le virement ; les recettes réelles d'investissement 2020 sont de 14 770,49 €.

b-2 Les principales dépenses et recettes de la section:

| INVESTISSEMENT DEPENSES | | INVESTISSEMENT RECETTES | |
|----------------------------------------|--------------------|------------------------------------------|--------------------|
| Immobilisations corporelles | 34 570,00 | Dotations, fonds divers et réserves | 14 770,49 |
| TOTAL dépenses réelles | 34 570,00 | TOTAL recettes réelles | 14 770,49 |
| Opérations d'ordre (amortissements) | 0,00 | Opérations d'ordre (amortissements) | 0,00 |
| Déficit reporté | 14 770,49 | Virement de la section de fonctionnement | 34 570,00 |
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 49 340,49 € | TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | 49 340,49 € |

c) Récapitulatif des dépenses et recettes de fonctionnement: réparties comme suit :

- Dépenses : crédits reportés 2019 : 0,00 €

- nouveaux crédits : 94 798,90 €

TOTAL : 94 798,90 €

- Recettes : crédits reportés 2018 : 49 198,90 €

- nouveaux crédits : 45 600,00 €

TOTAL : 94 798,90 €

d) Récapitulatif des recettes et dépenses d'investissement réparties comme suit :

- Dépenses : crédits reportés 2019 : 14 770,49 €

- nouveaux crédits : 34 570,00 €

TOTAL : 49 340,49 €

- Recettes : crédits reportés 2019 : 0,00 €

- nouveaux crédits : 49 340,49 €

TOTAL : 49 340,49 €

Etat de la dette :

Il n'y a pas de dette en cours sur le budget annexe de la forêt.

Fait à Aydoilles, le 01/07/2020

Le Maire d'Aydoilles,

Stéphane CHRISMENT

